

M

anuel d'évaluation de la Haute Autorité de santé : Un critère, des solutions !



Les Infos clefs :

Chapitre :

1. La personne

Thématique :

Droits de la personne accompagnée

Objectifs :

1.2. La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.

Critère :

1.2.6. Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur.

Niveau d'exigence :

Standard

Champ d'application :

- ◇ Tous ESSMS
- ◇ Toutes structures
- ◇ Tous publics



Mes coordonnées :

Marion Bouilly
Gérante de PP Inclusive

06.27.84.67.17

pp.inclusive@gmail.com

Marion Bouilly



Quels sont les éléments d'évaluation ?

- ◇ **Entretien avec les professionnels**
- ◇ **Consultation documentaire** : Tous supports et outils d'information permettant d'**informer** la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice ou l'**orienter** vers le bon interlocuteur.
Ex : livret d'accueil, plaquette d'information, règlement de fonctionnement...



Pourquoi ce critère est essentiel ?

- ◇ **Garantir le respect des droits fondamentaux** : une information accessible et compréhensible est essentielle pour assurer l'**autodétermination** des personnes accompagnées.
- ◇ **Renforcer la confiance et la relation avec les professionnels** : une information claire et adaptée permet aux personnes accompagnées de **s'impliquer activement** dans leur parcours. Cela favorise aussi une collaboration constructive.
- ◇ **Se conformer aux obligations légales et améliorer la qualité des accompagnements** : ce critère participe à l'**amélioration continue des pratiques professionnelles** au sein des établissements concernés.



Quels sont les défis pour répondre à ce critère ?

- ◇ **Adapter l'information** à la diversité des publics.
- ◇ Assurer une **transmission efficace et cohérente** des informations.
- ◇ **Identifier et mobiliser** les bons relais d'orientation.



Comment PP Inclusive peut vous accompagner ?

- ◇ **Création d'outils** adaptés à vos publics pour informer efficacement les personnes accompagnées sur leurs droits et les démarches possibles.
- ◇ **Ateliers de sensibilisation** des équipes pour aborder les libertés et droits fondamentaux des personnes bénéficiant d'une mesure de protection juridique.
- ◇ **Accompagnement à la conduite du changement** et à l'amélioration des pratiques pour intégrer durablement ce critère dans le fonctionnement de l'établissement.



Qui suis-je ?

Je suis **Marion Bouilly**, consultante dans le domaine de la protection juridique des majeurs. Forte d'une expérience de **mandataire judiciaire à la protection des majeurs** et de **chargée de mission** au sein de l'Unaf, j'accompagne aujourd'hui les acteurs publics et privés pour répondre aux défis d'inclusion des personnes protégées, de leurs familles et des professionnels qui oeuvrent à leurs côtés.